

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 14 février 2020

10 ème **Commission N**° CP-2020-2-10-2

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

Service consulté

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES - EXERCICE 2019

Résumé: Le présent rapport a pour objet d'approuver la participation financière d'un montant total de 1 570,46 € due au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai jusqu'au terme de la convention de mise à disposition d'un praticien hospitalier pour assurer le fonctionnement médical du Centre de Planification et d'Education Familiale et des consultations prénatales à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Par convention signée le 19 février 1998, le Département du Haut-Rhin et le Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai ont convenu de la mise à disposition du Docteur Christian GRALL, Praticien hospitalier, pour assurer le fonctionnement médical de la consultation de Protection Maternelle et Infantile au Centre Médico-Social de SAINTE-MARIE-AUX-MINES (Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) et consultations prénatales). Depuis, l'avenant n° 3, entré en vigueur le 1er janvier 2017, prévoit une rémunération du Dr GRALL sur la base d'un tarif horaire à raison de 4 heures tous les deux mois et le remboursement des frais réels de déplacement.

Par délibération en date du 17 mai 2019, la Commission permanente a accordé une participation financière d'un montant global de 404 865 € pour assurer le fonctionnement de six CPEF (Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace – Site de MULHOUSE, Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace – Site d'ALTKIRCH, Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace – Site de THANN, Groupement de Coopération Sanitaire – Nouvelle Clinique des Trois Frontières, Hôpitaux Civils de COLMAR et Centre Hospitalier de GUEBWILLER).

Or, la participation financière due au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai pour le fonctionnement du CPEF de SAINTE-MARIE-AUX-MINES n'a pas été prévue. En conséquence, il convient de compléter la délibération précitée avec l'attribution de crédits au profit du Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai au titre de 2019. Pour mémoire, cette participation financière s'est élevée à 1 996 € en 2018.

Toutefois, il a été convenu avec le Dr GRALL de stopper l'activité du CPEF de SAINTE-MARIE-AUX-MINES fin 2019. Dans ces conditions, il a été mis fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception du 21 août 2019 et en application de l'article 3 de ladite convention (préavis de trois mois) avec effet au 1^{er} décembre 2019 au regard de la suppression des consultations prénatales et de planification à SAINTE-MARIE-AUX-MINES et de la transformation du CPEF en antenne d'entretiens de la sage-femme.

Ainsi, il est nécessaire de prendre en charge les termes de la convention jusqu'à son échéance au 30 novembre 2019, à savoir :

 1^{er} trimestre 2019 : 402,65 € 2^{e} trimestre 2019 : 440,16 € 3^{e} trimestre 2019 : 459,27 € 4^{e} trimestre 2019 : 268,38 € Total : 1 570,46 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le reliquat 2019 destiné au financement des CPEF.

Ce rapport sera examiné à l'avis de la 10ème Commission du vendredi 7 février 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation financière d'un montant total de 1 570,46 € due au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai jusqu'au terme de la convention de mise à disposition d'un praticien hospitalier pour assurer le fonctionnement médical du Centre de Planification et d'Education Familiale et des consultations prénatales à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, soit jusqu'au 30 novembre 2019,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme G821, chapitre 65, fonction 41, nature 6568, code programme 2968, service 501, AE 2019/G821 du budget départemental,
- d'autoriser le versement trimestriel de la participation financière due au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT